

REGLEMENT DU CIRCUIT TRJ Trophée Régional Jeunes Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton	Adoption par le CA : 21/06/2025 Entrée en vigueur : 01/08/2025 Validité : permanente Pages : 5	
--	--	---

TITRE I

Conditions générales

Article 1 : Généralités

Le Circuit Trophée Régional Jeunes (TRJ) est un circuit composé de 5 étapes ouvert aux catégories minibad, poussins, benjamins, minimes, cadets.

Il a pour but de :

- Motiver les premières catégories, minibad et poussins à la compétition
- Faire progresser le niveau de jeu
- Promouvoir et développer la pratique du Badminton sur le territoire
- Proposer une compétition regroupant les meilleurs joueurs régionaux

La gestion du TRJ est assurée par la Commission Compétition en accord avec la CLOT.

Article 2 : Règles

La Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton organise chaque saison un circuit TRJ se déroulant selon les règles de la FFBaD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC) et complétées par le présent règlement.

Ce circuit TRJ se déroule sur 5 étapes organisées tout au long de la saison.

La formule différera suivant les étapes, l'organisation se fera comme suit :

=> Etapes 1, 3 et 5 : les 2 tableaux proposés sont les simples et les doubles sur les deux jours.

=> Etapes 2 et 4 : les 2 tableaux proposés sont les simples et le mixte sur les deux jours.

Article 3 : Participants

Tous les joueurs doivent être licenciés dans un club affilié à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant pas l'objet d'aucune suspension pour cette compétition.

Article 4 : Catégories

La compétition propose des TOPS construits en fonction des niveaux de jeu. En simple sont privilégiés 2 poules de 4 dans chaque TOPS, tandis qu'en double sont privilégiés une poule unique de 4.

Le niveau de jeu prendra en compte les CPPH des joueurs mais aussi une appréciation de la Commission Compétition. L'objectif étant d'apporter une cohérence dans les tableaux.

Article 5 : Inscriptions

Un joueur peut s'inscrire sur 2 tableaux sur l'ensemble des étapes.

Article 6 : Volants

Tous les matchs devront se jouer en volants plumes homologués au moins standard par la FFBaD. Ils sont à la charge des joueurs.

Article 7 : Tenue vestimentaire

Tout joueur participant au TRJ devra porter sur le terrain une tenue conforme au règlement FFBaD. Le port de tenues de club ou de Codep est évidemment autorisée.

Article 8 : Règlement

Les dirigeants des clubs ou comités départementaux s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Chaque joueur doit être accompagné d'au moins un responsable majeur nommé par son club ou son Comité Départemental et présent le jour de la compétition. Le responsable présent devra être en possession d'une attestation de responsabilité pour chaque joueur si les parents ne sont pas présents.

TITRE II

Attribution du Trophée Régional Jeunes

Article 1 : Candidature

Les clubs ou comités départementaux auront la possibilité de porter candidature auprès de la ligue, via la Commission Compétition, **jusqu'au 15 août de la saison n-1.**

Afin d'avoir une portée régionale, il ne sera pas possible d'attribuer plus d'une étape dans le même département. Exceptionnellement, la ligue peut décider d'attribuer une seconde étape dans un même département. L'attribution des étapes du circuit TRJ sera diffusée par la Ligue plus tard le 10 septembre de la saison.

Article 2 : Invitations

Les invitations devront être envoyées à l'ensemble des clubs et des comités départementaux de la région Nouvelle-Aquitaine selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations au plus tard 30 jours avant la compétition
- Tirage au sort 10 jours avant la compétition
- Envoi des convocations 7 jours avant la compétition

Certains joueurs pourront être invités pour apporter une meilleure opposition et élever le niveau de jeu.

TITRE III

Modalités d'organisation du TRJ

Article 1 : Organisateur

La structure accueillant une étape TRJ devra disposer de **7 terrains minimum sur les deux jours.**

L'organisateur d'une étape sera responsable de l'organisation du plateau sportif en respect avec le cahier des charges. Il devra :

- Assurer la gestion du plateau sportif sur le week-end.
- Chaises pour les coachs, tables et chaises pour la table de marque
- Plaquette pour les terrains, matériel informatique, micro, stylos, feuilles blanches
- Caisses au bord des terrains pour stocker le matériel des joueurs lors des matchs
- Autre matériel nécessaire à la gestion du plateau sportif (caisse pour volants usagés, serpillères...)
- Mettre à disposition un GEO pour la gestion de la table de marque
- Mettre en place une buvette

La Ligue aura à sa charge :

- La diffusion de la plaquette aux clubs ainsi qu'aux comités départementaux de la ligue Nouvelle-Aquitaine.
- La réception des inscriptions et droits d'inscription.
- La confection des tableaux.
- L'envoi des horaires de convocation.
- La fourniture des récompenses.
- La gestion de la compétition

Article 2 : Horaires

La compétition s'organisera sur 2 journées, selon le nombre de joueurs inscrits et le nombre de tableaux.

Horaires de la compétition :

- Samedi : 10h30 – 21h30
- Dimanche : 8h30 - 17h30

Article 3 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription pour le TRJ peuvent être revus chaque année par le Conseil d'Administration de la Ligue :

- **15 euros** pour un tableau par joueur et par étape
- **20 euros** pour 2 tableaux par joueur et par étape

Article 4 : Tableaux

Les tableaux se déroulent en poule selon le niveau (classement) et non pas par catégorie des joueurs, soit **TOPS**.

En **Simple**, les tableaux se dérouleront principalement sous forme de TOPS de 8 joueurs – 2 poules de 4 avec 2 sortants.

En **Double**, les tableaux se dérouleront principalement sous forme de TOPS de 4 paires sans sorties de poules.

Le nombre de joueurs/paires ne pourra excéder celui prévu, sauf dérogation provenant de la Commission Compétition.

Le fonctionnement est celui cité dans le tableau ci-dessous :

Tableau	7 terrains	9 terrains
SH	7 ou 8* TOPS de 8 joueurs	9 ou 10* TOPS de 8 joueurs
SD	5 TOPS de 8 joueuses	7 TOPS de 8 joueuses
DH	6 TOPS de 4 paires	7 TOPS de 4 paires
DD	5 TOPS de 4 paires	7 TOPS de 4 paires
DMx	9 TOPS de 4 paires	11 TOPS de 4 paires

*en fonction des étapes associant les doubles ou le mixte.

Règle de sélection des joueurs :

La sélection des joueurs ou paires se fera en fonction du CPPH à J-21 avant le premier jour de compétition ainsi qu'en fonction de la régularité des joueurs sur le circuit.

De manière préférentielle, dans un même TOPS les joueurs ne pourront pas avoir plus de 3 années d'écart.

Prérequis pour participer à la compétition :

- Être classé minimum P10 en benjamins
- Être classé minimum D9 en minimes
- Être classé minimum D8 en cadets

Pour 7 terrains :

SH : 8 places seront réservées aux minibad-poussins / 8 places seront réservées aux benjamins / 8 places seront réservées aux minimes / 8 places seront réservées aux cadets.

SD : 5 places seront réservées aux minibad-poussines / 5 places seront réservées aux benjamines / 5 places seront réservées aux minimes / 5 places seront réservées aux cadettes.

DH : 4 places seront réservées pour des paires de minibad-poussins / 4 places seront réservées pour des paires de benjamins / 4 places seront réservées pour des paires de minimes / 4 places seront réservées pour des paires de cadets.

DD : 3 places sera réservée pour des paires de minibad-poussines / 3 places seront réservées pour des paires de benjamines / 3 places seront réservées pour des paires de minimes / 3 places seront réservées pour des paires de cadettes.

DMx : 5 places seront réservées pour des paires de minibad-poussins / 5 places seront réservées pour des paires de benjamins / 5 places seront réservées pour des paires de minimes / 5 places seront réservées pour des paires de cadets.

Pour 9 terrains :

SH : 10 places seront réservées aux minibad-poussins / 10 places seront réservées aux benjamins / 10 places seront réservées aux minimes / 10 places seront réservées aux cadets.

SD : 8 places seront réservées aux minibad-poussins / 8 places seront réservées aux benjamines / 8 places seront réservées aux minimes / 8 places seront réservées aux cadettes.

DH : 5 places seront réservées pour des paires de minibad-poussins / 5 places seront réservées pour des paires de benjamins / 5 places seront réservées pour des paires de minimes / 5 places seront réservées pour des paires de cadets.

DD : 5 places seront réservées pour des paires de minibad-poussins / 5 places seront réservées pour des paires de benjamines / 5 places seront réservées pour des paires de minimes / 5 places seront réservées pour des paires de cadettes.

DMx : 8 places seront réservées pour des paires de minibad-poussins / 8 places seront réservées pour des paires de benjamins / 8 places seront réservées pour des paires de minimes / 8 places seront réservées pour des paires de cadets.

Pour des raisons d'organisation, la ligue pourra proposer des tableaux intergenres.

Article 5 : Barème des points

A l'issue de chaque étape, les participants comptabilisent des points dans chaque tableau joué suivant leur résultat et le barème ci-dessous.

	Vainqueur	Finaliste	½ finaliste	3 ^e de poule	4 ^e de poule
TOP A	400	370	350	320	300
TOP B	350	320	300	270	250
TOP C	300	270	250	220	200
TOP D	250	220	200	185	175
TOP E	200	185	175	160	150
TOP F	175	160	150	135	125
TOP G	150	135	125	110	100
TOP H	125	110	100	85	75
TOP I	100	85	75	60	50
TOP J	75	60	50	35	20

Article 6 : Classement TRJ

Le classement est individuel, il tient compte de l'avancement du joueur dans le tableau concerné.

Les doubles ne donneront pas de classement général.

Les points sont attribués même si le match est gagné par WO.

En cas d'égalité de points, les joueurs ex-æquo seront départagés par les critères ci-dessous, et dans l'ordre suivant :

- 1- Le plus grand nombre de participations aux étapes du TRJ de la saison
- 2- Le plus grand nombre de points obtenu sur une seule étape
- 3- Par tirage au sort

Le vainqueur d'un TOP sera automatiquement promu dans le TOP supérieur sur l'étape suivante.

Les 3 premiers du classement général de simple seront récompensés.

Article 7 : Affichage

La Commission Compétition dressera par mail à l'organisateur la tenue des classements du circuit TRJ.

L'organisateur d'une étape devra afficher en évidence le classement provisoire du TRJ avant le début de la compétition. L'affichage du présent règlement, les tableaux et l'échéancier seront affichés dans la salle.

Article 8 : Terrains poussins

Les tableaux ne se déroulant pas sur des catégories mais en TOPS de niveau, les minibad-poussins seront amenés à jouer contre des joueurs plus âgés, par conséquent, l'adaptation pour les terrains poussin ne se fera que lorsque la poule ne sera composée que de minibad-poussins.

Article 9 : Arbitre

La compétition est placée sous le contrôle d'un juge-arbitre désigné par la CLOT.
Les indemnités et les frais de déplacement sont à la charge de la ligue. Le coût de restauration est à la charge de l'organisateur d'une étape.
Tous les matchs seront scorés par les perdants des matchs précédents.
Dans la mesure du possible, la ligue fera appel à des arbitres pour officier sur la compétition, les frais des arbitres seront à la charge de la ligue.

Article 10 : Résultats

Le GEO appartenant à l'organisation a la charge de communiquer les résultats de la compétition sur le site de Poona.

Article 11 : Droit à l'image

Les joueurs participant au circuit TRJ acceptent d'être photographiés sur les différentes étapes. Dans le cas où la famille serait contre ce point de règlement, un courrier devra être adressé à l'organisateur au plus tard le jour de la compétition stipulant le refus.

Article 12 : Coaching

Nous entendons coaching entre les points, le fait de [prodiguer](#) des conseils techniques ou tactiques aux joueurs, ou encore de lui apporter une aide l'avantageant par rapport à son adversaire.
Pour les catégories minibad, poussins et benjamins, le coaching n'est pas autorisé entre les points. Il ne pourra se faire que pendant les arrêts de jeu à 11 ou entre les sets.
En revanche, lors d'un match faisant s'opposer des poussins ou benjamins à un joueur d'une catégorie supérieure, le coaching sera autorisé entre les points.

Article 13 : Respect du règlement

L'inscription sur une étape du TRJ vaut acceptation du présent règlement.

TITRE IV Sanctions et réclamations

Article 1 : Disqualification

Le JA a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour tout autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, les résultats de ses matchs ne seront pas comptabilisés.

Article 2 : Réclamation

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au JA et notées sur la feuille de scores ou envoyées par écrit au responsable de la Commission Compétition dans les 5 jours suivant la compétition.
En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après réception du classement auprès de la Commission Compétition par le président du club du joueur concerné.
Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la Commission Compétition afin de statuer. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

Article 3 : Appel

Un appel de la décision de la Commission Compétition pourra être fait auprès de la Commission Litiges de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton.